Commune de La Sagne

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 148'500.- pour l'acquisition d'un tracteur destiné aux travaux publics

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commune possède actuellement les véhicules et engins suivants destinés essentiellement au service des travaux publics :

- un tracteur de marque DEUTZ, modèle DX acheté neuf en 1987 au prix de CHF 90'000.- et utilisé l'été pour divers travaux sur le domaine du Communal et l'hiver pour le déneigement en étant muni d'une lame à neige ;
- un véhicule de voirie de marque MEILI, acheté neuf en 2013 au prix de CHF 147'000.-, utilisé uniquement l'hiver et muni d'une saleuse et d'une fraiseuse ;
- un chariot télescopique de marque MANITOU, acheté neuf en 2013 au prix de CHF 127'000.- lors de la mise en service du chauffage à distance (CAD) et utilisé tant pour le CAD que pour les travaux publics et d'autres tâches communales ;
- un véhicule utilitaire TOYOTA HILUX acheté neuf en 2015 au prix de CHF 42'000.- et destiné au transport du personnel et de charges légères ;
- une fourgonnette de marque VW Caddy, acquise d'occasion en 2020 au prix de CHF 19'000.- et utilisée pour le transport de personnes ;
- une pelle rétro de marque BOBCAT, achetée d'occasion en 2024 au prix de CHF 22'000.- et destinée aux petits travaux de génie civil qui peuvent être assumés par notre équipe des travaux publics ;
- une remorque à plateau (non immatriculée, vitesse < 30 km/h) acquise d'occasion au prix de CHF 1'000.- en même temps que la pelle rétro et destinée aux déplacements de celle-ci pour les divers travaux à effectuer sur le territoire communal ;
- une remorque agricole à benne basculante (non immatriculée, vitesse <30 km/h), acquise d'occasion et à accrocher au tracteur et utilisée pour le transport de terre et d'autres matériaux lourds ;
- une remorque légère, immatriculée et utilisée pour le transport de petit outillage ;
- une remorque légère, immatriculée et utilisée pour le transport de matériaux légers (ciment, béton en petite quantité, etc.).

Le tracteur DEUTZ qui achève ses quatre décennies d'existence, accuse largement son âge et devrait subir d'importantes réparations d'un coût de plus de CHF 8'000.- (essentiellement tout le circuit électrique) pour pouvoir être utilisé l'hiver prochain. À part son utilisation hivernale, il servait aussi l'été à divers travaux sur le Communal et à l'évacuation vers le compost communal de l'herbe coupée par l'ancienne tondeuse. Or, depuis 2023, une nouvelle tondeuse à gazon est utilisée, qui broie directement sur place l'herbe coupée.

Quant au véhicule MEILI, il n'est utilisé que pour le déneigement l'hiver au moyen de la fraiseuse et de la saleuse qui l'équipent. Or, il est apparu que ces agrégats étaient trop lourds pour ce véhicule qui a subi des déformations importantes de son châssis, en entraînant également des

attaques de rouille. Les réparations apportées jusqu'ici n'ont pas permis de le remettre correctement en état.

Fort de ces constats, le Conseil communal s'est penché sur l'opportunité d'engager rapidement des frais importants pour remettre en état un tracteur vieillissant, avant l'hiver. Il s'est aussi interrogé sur l'utilité de remettre une fois de plus en ordre le châssis du véhicule de la voirie (MEILI).

Au vu de l'usage fait de ces deux engins, il est arrivé à la conclusion qu'un seul nouveau véhicule pourrait suffire pour que la voirie puisse assurer toutes les tâches qui lui incombent, été comme hiver. Comme indiqué précédemment, pour l'été, un seul véhicule suffit. Lors du déneigement en hiver, jusqu'à récemment nos employés communaux procédaient à deux tournées successives, la première avec le tracteur DEUTZ, muni de la lame et la seconde avec le véhicule MEILI, équipé de la saleuse, ce qui n'était pas rationnel. C'est pourquoi le Conseil communal avait loué l'hiver dernier une saleuse qui venait s'accrocher au tracteur muni de la lame, permettant ainsi de faire l'entier du travail en une seule tournée.

En outre, comme le futur véhicule disposera d'une lame à neige pouvant être orientée tant en horizontal qu'en vertical, il sera possible de déneiger les trottoirs de façon correcte au contraire de l'équipement actuel qui n'était pas adaptable entre route et trottoir. Quant à la fraiseuse, le Conseil communal a estimé qu'au vu de son utilisation toujours moins fréquente découlant des conditions d'enneigement qui sont de moins en moins importantes, une telle acquisition n'était pas indispensable, et qu'en cas de nécessité, il pourrait recourir à une location ponctuelle auprès d'un garage de la région.

Deux offres comparatives ont été demandées pour l'acquisition d'un véhicule remplaçant les deux en mauvais état, à savoir le DEUTZ et le MEILI, avec les agrégats nécessaires pour l'hiver, à savoir une lame à neige et une saleuse. L'offre ainsi obtenue de la part de l'entreprise la plus proche est de CHF 126'500.-, soit correspondante au montant annoncé au budget 2026, de CHF 120'000.-.

Consultée à titre préalable sur le choix de l'exécutif, la Commission financière a validé ce principe, mais estimé que l'achat d'une fraise adaptée au nouveau véhicule serait nécessaire. Le Conseil communal a donc demandé des offres complémentaires, portant ainsi le crédit demandé à CHF 148'500.- selon le détail suivant :

Prix d'achat du véhicule neuf, y compris rabais de flotte et divers	130'000.-
Reprise des anciens véhicules DEUTZ et MEILI	- 45'000.-
Coût des agrégats, lame à neige et saleuse	41'500.-
Sous-total	126'500.-
Prix d'achat de la fraise à neige	22'000.-
Total général TTC	**148'500.-**

L'achat de ce véhicule était planifié dans le cadre du budget 2026, Toutefois, afin qu'il soit disponible pour les tâches hivernales, le vendeur a admis une livraison pour l'automne 2025, avec facturation sur l'exercice 2026.

Compte tenu

- de la nécessité de remplacer les deux véhicules actuels dont le coût de la remise en état serait disproportionné par rapport à leur état et à leurs années de service ;
- de l'organisation du service des travaux publics qui ne requiert que l'usage d'un seul véhicule pour les travaux estivaux et hivernaux ;
- du besoin rapide de véhicules de déneigement destinés aussi aux travaux estivaux ;
- de l'offre particulièrement avantageuse obtenue du fournisseur de ce véhicule,

le Conseil communal sollicite de la part du Conseil général un crédit de CHF 148'500.- pour l'acquisition d'un tracteur de marque DEUTZ, modèle 6135C TTV et de ses agrégats.
Les incidences financières de cet investissement sur les prochains exercices comptables sont les suivantes :

Amortissement au taux de 10% : CHF 14'850.-
Charges d'intérêt au taux moyen actuel de 1.8%* : CHF 1'336.50.
Total : CHF 16'186.50
* : calculé sur le demi capital

Nous espérons vivement que vous partagerez nos considérations et conclusions, et vous demandons de bien vouloir accepter le présent rapport ainsi que l'arrêté qui vous est soumis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Conseil communal

La Sagne, le 1er septembre 2025
CC/Adm.